

## TÉMOIGNAGE LOÏC DELHUVENNE, DIRECTEUR DE L'AGENCE DE L'EUROMÉTROPOLE LILLE-KORTRIJK- TOURNAI ET MAÎTRE-ASSISTANT EN DROIT EUROPÉEN À LA HEH “

“Concrètement, La politique industrielle contribue à la compétitivité en établissant des conditions-cadres appropriées (telles qu'une législation bien pensée et le développement des compétences). La Commission européenne a élaboré des plans d'action et une législation sectoriels spécifiques pour soutenir plus d'une douzaine de secteurs industriels clés, notamment les industries chimiques, l'automobile, l'agroalimentaire, les soins de santé, la biotechnologie et l'aéronautique. La Commission est également responsable des secteurs ayant des implications géostratégiques et assortis d'un degré élevé d'intervention publique, tels que la défense, la sécurité et l'espace.

Sur le plan macroéconomique, si l'Europe se dote d'un plan d'investissement, à l'image du Plan Marshall, l'impact sur l'activité économique est direct. A l'inverse, serrer la ceinture, c'est pousser à l'hyper concurrence mais à l'innovation aussi. L'équilibre doit être trouvé.

Je citerai des exemples : La Commission européenne, conjointement avec la Banque européenne d'investissement, a lancé le plan d'investissement pour l'Europe. Dans le cadre de ce plan, le Fonds européen pour les investissements stratégiques a été créé pour mobiliser les investissements dans toute l'Europe. En septembre 2017, le fonds avait déjà permis d'engager plus de 236,1 milliards d'euros d'investissements approuvés. Celui-ci fournit des garanties pour soutenir les projets financés par la Banque européenne d'investissement, qui se concentrent sur les infrastructures, l'innovation et les petites entreprises. Environ 454 000 petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire ont bénéficié d'un meilleur accès au financement grâce au soutien de ce fonds. Une série de programmes de l'Union aide les petites et moyennes entreprises (PME) à accéder au financement et aux marchés, et soutient l'entrepreneuriat, ainsi que la création, l'internationalisation et la croissance des entreprises.

La Commission gère également plusieurs programmes de l'Union visant à soutenir l'innovation et l'esprit d'entreprise, notamment:

- **COSME** — le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises;
- **Horizon 2020** pour la recherche et l'innovation;
- Fonds structurels européens : **"FEDER, FSE et INTERREG."**

### Existe-t-il une réelle politique industrielle en Europe ? Ses conséquences ?

“Oui mais il faut beaucoup mieux la communiquer aux jeunes entrepreneurs. Les politiques européennes s'intéressent à la bonne santé des entreprises et notamment des PME, qui ont créé, ces cinq dernières années, environ 85% de nouveaux emplois du secteur privé en Europe. Bien que leur profitabilité soit en partie liée à la conjoncture macroéconomique, plusieurs politiques européennes structurelles leur sont directement ou indirectement destinées, et relèvent de domaines différents : concurrence, fiscalité, environnement, numérique, consommation, innovation, etc.

Les mesures spécifiques à la compétitivité des PME sont récentes au niveau européen. La principale législation en la matière remonte à 2008, et au Small Business Act. Cette stratégie de la Commission européenne vise à soutenir et faciliter l'entrepreneuriat, ainsi que l'innovation.”

### Peut-on parler, et en quel sens, d'entreprises européennes ?

“Les frontières n'existent que dans la tête de ceux qui les érigent !

L'internationalisation des activités économiques et le contexte de globalisation invitent à reconsidérer les relations entre entreprises et territoires. Après, c'est notamment l'histoire d'accords économiques entre pays ou plus globalement des marchés.

Ainsi, construire un champ d'intérêt commun entre entreprises et politiques publiques en Europe, afin de préciser ce qu'est une « entreprise européenne », devient un chantier urgent qui nécessite un engagement politique déterminé. Il est pour moi urgent de parler davantage et simplement de l'Union européenne. On ne parle pas assez de l'Europe dans nos écoles ! Ce qui a pour résultat une méconnaissance du caractère émancipatoire de ce terrain fertile à l'emploi que représente l'Europe.

L'emploi transfrontalier est un excellent exemple de valeur ajoutée pour nos entreprises que ce soit en matière économique, culturelle ou encore environnementale.

La coopération territoriale est pour moi le ciment de l'Europe. Près d'un européen sur trois vit dans une zone transfrontalière, ce qui représente à l'échelle de l'Europe près de 150 millions de citoyens ! Il faut créer des ponts entre les régions européennes et tisser des liens humain et économique. “

A la veille d'une future programmation des fonds européens (2021-2027) et de la mise en place de la nouvelle Commission européenne et par conséquent de la délimitation des budgets relatifs aux programmes cadres, il faut rester optimiste. Entreprendre. Wapi, par exemple, a émergé durant la programmation 2014-2020 des fonds “ FEDER “. Cette plateforme créée par l'Agence de Développement Territorial (IDETA), de l'Intercommunale d'Etude et de Gestion (IEG), de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie Picarde (CCI Wapi), et de la Société de Développement et de Participation de la Wallonie Picarde (Wapinvest) permet d'accompagner les entreprises en création et en développement. Un projet concret pour la montée en puissance de ces entreprises sur les marchés européen et mondial. Pour Loïc Delhuvette, il est évident que les entreprises de la Wallonie picarde doivent saisir les opportunités qui se dégageront lors de la prochaine programmation des fonds européens. Et l'Europe a le devoir d'améliorer sa communication à ce sujet !